

placent les commencements de la société au temps des Pharaons, à l'époque où parut Moïse; quelques-uns les font descendre des templiers; d'autres encore déclarent qu'ils doivent leur naissance aux vaudois, aux wicleffites et aux hussites, trois sectes protestantes qui ont été si violemment persécutées par les catholiques.

Parmi ces différentes opinions, celle qu'émet l'habile antiquaire Prestors paraît la plus vraisemblable. Suivant sa version, un général romain, nommé Carrausius, chargé de faire la conquête de la Grande-Bretagne, vers l'an 287 de notre ère, se serait fait reconnaître empereur des îles Britanniques par ses légions, aurait formé un état indépendant, aurait protégé les arts, surtout l'architecture, et aurait institué des réunions solennelles d'architectes et d'ouvriers, qui s'appellèrent frères-maçons, et qui dès lors ne cessèrent de former une société organisée pour la construction des principaux monuments de l'Angleterre.

Il prétend qu'ils construisirent en 600 la cathédrale de Cantorbéry, celle de Rochester en 602, la fameuse église de Saint-Paul en 604, la basilique de Saint-Pierre de Westminster en 605, et que vers la fin du neuvième siècle ils furent employés par Alfred le Grand à reconstruire les châteaux qui avaient été incendiés pendant la guerre avec les Danois. Jusqu'en 924, la société des architectes et des ouvriers maçons continua ses utiles travaux; ce n'était encore qu'une association de travailleurs. Cette même année, le roi Athelstan leur donna un protecteur spécial dans son frère le prince Edwin. Deux ans après il permit que son frère se décorât du titre de grand maître des frères-maçons. Le chef-lieu de la

confraternité fut établi à York, qui, à cause des autres associations du même genre établies dans les diverses provinces de l'Angleterre, reçut la désignation de Grande Loge.

De la Grande-Bretagne la société passa en Écosse dès l'année 1550; mais ce ne fut que deux siècles plus tard, en 1717, que la maçonnerie prit un caractère de société mystérieuse. Elle le dut surtout à son grand maître Christophe Wren, auquel succédèrent Antoine Sayer et Georges Payne. Ce dernier fit des règlements, assujettit les assemblées à des règles fixes, et rétablit le cérémonial, qui s'était beaucoup altéré. Quoiqu'il ne reste aucune trace du passage de la corporation des architectes et des ouvriers à l'institution des maçons libres ou francs-maçons, il est probable que la chose eut lieu en Angleterre à la suite des luttes entre le parti de la démocratie et celui de l'absolutisme sous les Stuarts.

Des îles Britanniques la maçonnerie passa en France, et une loge anglo-française fut installée à Paris au commencement de l'année 1725. Un quart de siècle ne s'était pas écoulé que l'institution franchissait les Alpes, les Pyrénées, passait le Rhin et s'implantait dans toute l'Europe.

Sa Sainteté, obligée de renoncer à l'espoir d'anéantir la maçonnerie, reporta toute son attention sur ses propres affaires, et songea à grossir ses trésors pour mieux être à même de corrompre, sinon de combattre ses ennemis. Clément XII, toujours à l'instigation de ses neveux, vendit à Philippe V d'Espagne, pour don Louis son fils, qui avait à peine huit ans, les brefs qui élevaient un enfant en jaquette à la dignité d'archevêque de Tolède et de Séville, et qui lui conféraient le titre de cardinal.



Néanmoins cette nomination sacrilège et cet acte de lâche condescendance pour le roi d'Espagne n'eurent pas les conséquences que la cour de Rome en attendait. Sa majesté catholique se crut libérée envers le saint-père par les millions qu'elle avait donnés à sa famille, et ne se fit aucun scrupule de mettre à exécution, malgré sa défense, le projet d'invasion qu'elle méditait depuis longtemps pour mettre sur la tête de son second fils les couronnes de Naples et de Sicile.

Une guerre venait d'éclater entre les diverses puissances de l'Europe pour la succession au trône de Pologne, devenu vacant par la mort de Frédéric-Auguste. Le beau-père de Louis XV, le vieux Stanislas Leczinski, réclamait le trône d'où il avait été chassé, comme un bien lui appartenant, et se faisait soutenir dans ses prétentions par la France, qui tout naturellement entraînait dans son parti la Savoie et l'Espagne. L'électeur de Saxe, qui s'était fait proclamer roi de Pologne par les états, cherchait de son côté à se maintenir, et se faisait appuyer par la Russie et par l'Autriche. Quant à la Hollande et à l'Angleterre, ces deux puissances restaient tranquilles spectatrices de la lutte.

Après deux années de guerre, Charles VI fut contraint de signer le traité de Vienne, et de céder à l'infant don Carlos, second fils de Philippe V, le royaume de Naples, la Sicile, l'île d'Elbe et les états degli Presidi en échange des duchés de Parme et de Plaisance, que la cour de Rome réclamait comme dépendances du saint-siège. Clément XII eut beau protester contre les traités de Vienne, les puissances passèrent outre, prirent possession des territoires contestés et firent les échanges.

Sa Sainteté ne pouvant appuyer ses prétentions par une armée, se soumit à la force, et pour se consoler de cet échec, se rabattit sur les affaires ecclésiastiques. Elle envoya plusieurs nonces dans les provinces de l'Italie pour surveiller la conduite des prêtres, et donna mission à un ab-légat de passer en Syrie, et de convoquer un concile provincial pour réformer les abus qui s'étaient introduits dans les couvents.

Clément XII ne se borna pas à étendre sa sollicitude sur les peuples ignorants, il essaya de réchauffer le zèle des nations européennes par des promotions dans la milice céleste. Il éleva au grade de saint le bienheureux jésuite Jean-François Régis, la béate Catherine Flisco, la belle Julienne Falconieri, le capucin Joseph de Leonissa, ainsi que le fanatique Vincent de Paule, dont la canonisation avait déjà été repoussée par les Français sous le dernier pontificat. Du reste, l'empressement de la cour de Rome à encataloguer le fondateur de l'ordre des missions parmi les saints, devint plus tard la cause d'un très-grand désappointement, par le singulier accident dont parle Grimm dans sa correspondance avec Diderot. Voici le fait : En 1659, Vincent de Paule avait confié en mourant un paquet cacheté à l'un de ses amis, le chef de la famille d'Argenson, avec injonction de ne l'ouvrir que cent ans après sa mort. Lorsque le terme fut expiré, M. de Paulny, arrière-petit-fils de d'Argenson, brisa les cachets du dépôt en présence de Louis XV, et trouva une lettre de Vincent de Paule, par laquelle ce saint déclarait qu'il avait toujours vécu et qu'il était mort dans les opinions du soci-nianisme; que, dans la conviction que cette doctrine serait universellement répandue avant un siècle, il voulait que sa

profession de foi restât ignorée jusqu'à l'époque où il supposait que le mensonge aurait fait place à la vérité.

Ainsi, il demeura prouvé que Vincent de Paule, le fougueux ennemi des jansénistes, le coryphée du parti moliniste, persécutait ses adversaires pour le seul plaisir d'assouvir sa vengeance, sans conviction religieuse, sans même avoir l'excuse du fanatisme, puisqu'il ne croyait ni à la divinité de la religion catholique, ni à l'infaillibilité des papes, ni même à l'existence de Jésus-Christ!

Et cependant la bulle qui lui conférait les honneurs de l'apothéose lui était accordée pour son zèle orthodoxe!!! « C'est parce que Vincent de Paule n'a jamais cessé d'exhorter le roi, la reine et les ministres à persécuter ceux de leurs sujets qui étaient opposés à la communion romaine, que nous lui accordons son brevet de saint, disait Clément XII dans sa bulle; c'est pour le récompenser d'avoir fait massacrer ceux qui s'obstinaient dans l'erreur janséniste, que nous le rangeons dans les cohortes de la milice céleste..... Car s'il est vrai que l'Église se refuse à verser le sang, il faut dire néanmoins qu'elle tire un grand secours de la puissance séculière, et qu'elle ne saurait trop encourager les ministres des autels à réclamer l'appui des rois pour forcer les hérétiques à recourir aux remèdes spirituels par la crainte des supplices..... »

Le parlement, qui n'approuvait pas les doctrines sanguinaires de la cour de Rome, supprima la bulle de canonisation de Vincent de Paule, comme tendant à détruire les maximes de l'Église gallicane, et comme enchérissant sur le système des partisans de l'omnipotence papale. Le cardinal

Fleury, qui peut-être avait le secret espoir de mériter la distinction accordée à Vincent de Paule, prit le parti du saint contre le parlement, et le réinstalla au ciel de par un édit de Louis XV. Les magistrats persistèrent dans leur précédente décision, et pour la troisième fois expulsèrent Vincent du paradis. La querelle s'échauffa; les jésuites s'en mêlèrent, écrivirent des volumes pour la défense du saint, et en prirent occasion pour attaquer les jansénistes et même l'université. Les docteurs de la Sorbonne ripostèrent vigoureusement et soulevèrent les anciennes discussions relatives à la bulle Unigenitus. Comme toujours, le cardinal Fleury intervint, donna gain de cause aux disciples d'Ignace de Loyola, et fit exiler les membres de l'université par ordonnance du roi.

Au milieu de toutes ces disputes, l'ultramontanisme se discreditait de plus en plus aux yeux des nations. En Hollande, une Église qui s'est maintenue jusqu'à nos jours venait de donner le spectacle unique, à cette époque, d'une communauté entièrement catholique dans ses dogmes, dans son rite et dans sa discipline, quoique séparée du saint-siège.

Codde, le vicaire apostolique de ce pays, avait été en butte aux poursuites des papes, à cause de ses opinions jansénistes, et plusieurs fois il avait été obligé de recourir aux états généraux pour se maintenir dans son poste, et pour faire casser les bulles de la cour de Rome qui le destituaient de ses fonctions. Après sa mort, sept chanoines d'Utrecht, également partisans de Jansénius, avaient persévéré dans leur révolte contre le saint-siège, et de leur propre autorité avaient proclamé archevêque Steenhoven, auquel succéda Barchman Wuytiers, fougueux janséniste qui donnait l'exemple de toutes

les vertus évangéliques, accueillait avec une charité admirable tous les proscrits français exilés pour cause de religion, et les secourait de sa propre bourse, quand le parti appelant ne pouvait leur faire passer des secours d'argent.

A chaque élection d'un nouveau prélat au siège d'Utrecht, le titulaire ne manquait jamais d'adresser des lettres synodales au pontife régnant pour lui rendre compte de son élection. Barchman Wuytiers étant mort, son successeur, le prélat Meindartz, se conforma aux usages existants, et envoya ses lettres à Clément XII. Sa Sainteté y répondit par une bulle d'anathèmes, ce qui n'empêcha pas Meindartz de continuer comme par le passé les fonctions sacerdotales et de rétablir l'évêché de Harlem, éteint depuis cent cinquante ans.

Clément XII ressentit un chagrin si violent de se voir bravé par un simple archevêque, qu'il en tomba gravement malade. Ses neveux prévirent que sa fin approchait; ils se hâtèrent de mettre les instants à profit, volèrent tous les trésors entassés dans le palais Quirinal, et pour s'assurer l'impunité, ils forcèrent le pontife moribond à signer une bulle de réhabilitation en faveur de Coscia, en frappant de nullité la condamnation qui avait été prononcée contre lui, pour ôter toute envie à son successeur de sévir contre eux. L'infâme Nicolas Coscia sortit du château Saint-Ange, fut réintégré dans sa dignité de cardinal et d'archevêque, et dans la presque totalité de ses biens.

Quelques jours après avoir accompli cette grande iniquité, le vieux pape, podagre et aveugle, expira le 6 février 1740.

## BENOIT XIV,

CHARLES VII,  
FRANÇOIS I<sup>er</sup>,  
empereurs d'Allemagne.

255<sup>e</sup> PAPE.

LOUIS XV,  
roi  
de France.

Élection du cardinal Lambertini. — Commencements du règne de Benoît XIV. — Ambition du pontife. — Sa condescendance pour les rois. — Voltaire et Benoît XIV. — Le pape favorise secrètement les jésuites. — Lutte entre les enfants d'Ignace de Loyola et les philosophes. — La phalange philosophique. — Publication de l'Encyclopédie. — Bulle du pape contre les francs-maçons. — Décrets sur les biens du clergé français. — Louis XV et la Pompadour sont menacés des foudres ecclésiastiques. — Les jésuites veulent rétablir l'inquisition en France. — Origine des billets de confession. — Le parlement fait saisir le temporel de l'archevêque de Paris. — Les conseillers sont exilés à Pontoise. — Protestation de tous les parlements de France contre les persécutions soulevées par les jésuites. — L'édit du silence. — Les prêtres français refusent la sépulture aux morts. — Exil de l'archevêque de Paris. — Benoît XIV exhorte Louis XV à protéger les jésuites et à persécuter les philosophes. — Sa majesté est contrainte à révoquer la loi du silence. — Querelle entre la cour et le parlement. — Tentative d'assassinat sur Louis XV. — Condamnation et supplice de Damiens. — Mort de Benoît XIV.

Par suite des nominations au cardinalat faites sous les derniers pontificats, sur cinquante-quatre membres du sacré